

Nombres de membres:

- en exercice 7
- présents 6
- exprimés 6
- absents excusés 1
- représentés 0
- Ayant pris part à la délibération 6

Date de la convocation: 25/09/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1/10/2020

OBJET: PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE DE RIEUX VOLVESTRE (31310)

L'an deux mille vingt et le 1er octobre à 20h30 le conseil municipal s'est réuni à la Mairie de BAX, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mr MANFRIN Jean Marc.

Présents: MANFRIN Jean- Marc, MARTY Lætitia, BIAU Jean Luc, PAREDES Baptiste, LE LURON Renaud, ROSELLO José

Mr PAREDES BAPTISTE a été élu secrétaire.

- Vu la délibération en date du 10/09/2020, la communauté de commune du Volvestre émet le vœu que toutes les communes de la communauté communes ainsi que les communes hors territoire utilisant la piscine participent à son fonctionnement à hauteur de 1€ par an et par habitant ;
- Considérant que la piscine couverte est un service public plébiscité par toutes les tranches d'âge de la population (écoles, associations, instituts médicaux, particuliers...);
- Considérant que l'apprentissage de la natation est inscrite au programme scolaire ;
- Considérant que cette participation financière doit être matérialisée par une convention entre les communes de Bax et de Rieux-Volvestre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide:

- De s'engager, pour une durée de 5 ans, aux frais de fonctionnement de cette piscine à hauteur de 1€ par an et par habitant (en complément des éventuelles locations de bassin)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les documents afférent à ce dossier avec la commune de Rieux-Volvestre;
- De demander à la commune de Rieux-Volvestre de fournir annuellement un bilan financier et d'activité de ce bassin.

La présente délibération certifiée
Exécutoire à été publiée et transmise au
Représentant de l'état de 26/10/2020

Fait à BAX, le 23 octobre 2020

Le Maire,
MANFRIN Jean-Marc

